

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 février 2010

PERFORMANCE DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE - (n° 2271)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 288

présenté par  
Mme Batho, M. Pupponi, M. Valls, M. Urvoas, Mme Karamanli,  
M. Blisko, M. Le Bouillonnet, M. Valax, M. Jung  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE 37 TER**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Si le dispositif des ADS doit être maintenu et doit constituer une voie d'accès aux métiers de la police nationale, l'amendement du gouvernement concernant la prolongation et de la durée de recrutement et de la limite d'âge des ADS vise à faire de ces personnels contractuels un palliatif à la suppression de 5175 ETPT dans la police nationale par les lois de finances 2008, 2009 et 2010.